

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU**

Séance du 02 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, mercredi deux juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

**Présents** : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Rachel BOBEE, Cédric CAHU, Julie PHILIPPE, Valérie VICTOIRE, Olivier CHARMARTY, Nathalie GUILBERT, Jean-Claude BIENVENU, Nicolas BLIN, Sophie DROUAIRE, Franck VINDARD, Serge GUILLOTIN, Nadège LEROSIER, Francis DOREY.

**Procurations** : néant

**Absents** : néant

**Secrétaire de séance** : Franck VINDARD

**Date de convocation** : 25/06/2014

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

### -1- LOTISSEMENT LES POMMIERS

Madame le Maire donne les dernières informations relatives au lotissement Les Pommiers.

#### -1- Convention de commercialisation avec Bessin Pavillon.

Madame le Maire présente la convention de partenariat avec BESSIN PAVILLONS. L'objectif est de dynamiser la vente des parcelles en utilisant les moyens d'information et communication de la société BESSIN PAVILLONS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention avec les modifications susvisées et autorise Madame le Maire à la signer.

#### -2- Offre d'achat

Madame le Maire donne lecture d'une offre d'achat. Le conseil refuse cette offre et charge Mme le Maire de transmettre une contre-proposition.

### -2- RETROCESSION DES LOTISSEMENTS PRIVES

Le Conseil Municipal

Vu la demande de l'association syndicale u lotissement Les ormes,  
Vu les rapports relatifs aux travaux de finition du lotissement,  
Considérant la fin des travaux du lotissement,  
Considérant que les co-lotis renoncent à leurs droits sur les équipements communs,  
Considérant que les co-lotis s'engagent à tondre les espaces engazonnés, et à traiter les trottoirs,

A l'unanimité,

- 1- se prononce sur le principe d'acceptation de cette rétrocession des équipements communs du lotissement Les ormes dans le domaine public communal.
- 2- demande à l'association ces co-propriétaires de fournir l'état descriptif et cadastrales des équipements communs à reprendre par la commune.
- 3- formalisera cette rétrocession par une délibération définitive lors du prochain conseil municipal.

Une lettre en ce sens sera adressée à la présidente de l'association .

### -3- BILAN FINANCIER BAYEUX INTERCOM

Madame le Maire présente une synthèse budgétaire et financière de la CDC Bayeux Intercom.

### -4- OPERATION PROGRAMMEE AMELIORATION HABITAT

Madame le Maire, référent communal OPAH, présente le dispositif de l'OPAH désormais actif sur le territoire de Bayeux Intercom. Le PACT-ARIM est l'opérateur choisi par la CDC pour animer ce dispositif pendant trois ans avec objectif de rénovation de 300 maisons sur le territoire de Bayeux Intercom. Des réunions locales d'information seront organisées.

### -5- FORMATION CERTI-PHYTO DES AGENTS TECHNIQUES

Madame le Maire informe le conseil municipal que les agents doivent posséder ce certificat pour l'achat et l'application de produits phytosanitaires. Deux agents seront formés.

### -6- QUESTIONS DIVERSES

#### -1- Déménagement de la mairie

Le Conseil Municipal, A l'unanimité, acte l'installation du nouveau siège de la mairie au 14, rue de l'église – 14400 SOMMERVIEU et charge Madame le Maire de notifier la nouvelle adresse de la mairie au représentant de l'Etat et au Procureur de la République.

#### -2- Propriété du Diocèse :

Madame le Maire informe le Conseil de son entrevue avec M Leblanc, en charge de la gestion du patrimoine du diocèse.

#### -3- Ancienne place de la mairie

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le Conseil Municipal, propose le nom suivant : Place de l'Orangerie (à compter du 01/10/14). Mme Bobée et Mme Drouaire iront à la rencontre des habitants concernés par ce changement.

#### -4- Assurance des élus

Madame le Maire informe le Conseil de la possibilité d'un contrat d'assurance groupé pour l'ensemble des élus du Conseil municipal. Le point sera fait à la prochaine réunion.

#### -5- Commission culture

La commission travaille sur un nouveau règlement. Le salon de peinture aura lieu du 17 au 19 octobre 2014.

Affiché le 10/07/2014.

Conformément au C.G.C.T.

Le Maire,

Mélanie LEPOULTIER